



Commune de  
SAINT-MAXIMIN  
38530

Saint-Maximin, le 20 février 2026

Olivier Roziau  
Maire de Saint-Maximin

à

Mesdames et Messieurs  
les conseillers municipaux  
38530 SAINT-MAXIMIN

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le  
**vendredi 27 février 2026 - à 20 heures - dans la salle du conseil municipal**  
et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2026 ;
- Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire ;
- Intercommunalité : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert de quatre équipements petite enfance de la commune de Saint-Martin-d'Uriage à la communauté de communes Le Grésivaudan au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- Patrimoine / Environnement :
  - Convention de partenariat et d'assistance à la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) du marais d'Avalon (Saint-Maximin) avec le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère – CEN-Isère (AVENIR),
  - Convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse avec l'association Le Tichodrome, Centre de sauvegarde de la faune sauvage ;
- Patrimoine / Agriculture & Forêts :
  - Programme d'actions 2026 pour la forêt communale,
  - Régularisation cadastrale de la forêt communale de Le Moutaret par l'acquisition à titre gratuit des parcelles A 1432 et A 1434 issues de la division des parcelles A 500 et A 1303 situées sur la commune de Saint-Maximin ;
- Vie sociale / Affaires scolaires : Convention de groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire pour les communes de Saint-Maximin et Pontcharra ;
- Affaires générales / Ressources humaines : Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> mars 2026 ;
- Urbanisme :
  - Convention d'attribution de subvention dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable Isère,
  - Rénovation thermique du bâtiment mairie/école et création d'une nouvelle chaufferie granulés bois : adoption de l'opération, arrêt des modalités de financement et demandes de subvention (base APD),
  - Pôle maternelle : adoption de l'opération, arrêt des modalités de financement et demandes de subvention (base APD) ;
- Vie sociale / Finances :
  - *Pour information : Présentation de l'état annuel 2025 des indemnités perçues par les membres du conseil municipal,*
  - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 (*sous réserve d'avoir reçu les informations de la DGFiP*),
  - Affectation des résultats 2025 (*sous réserve de l'approbation du CFU 2025*),
  - Budget primitif 2026,
  - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026,
  - Subventions 2026 aux associations ;
- Questions diverses.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le maire,  
Olivier Roziau.



*Roziau*